



## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'opération d'augmentation de capital par appel public à l'épargne lancée par la société Alliance Assurances sur le marché financier national a donné lieu à un succès fulgurant qui s'est traduit par une forte participation des investisseurs et une excellente organisation des différentes étapes de cet événement inédit.

Pour rappel , la société Alliance Assurances a obtenu le visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse en date du 08 Août 2010 l'autorisant à émettre auprès du grand public 1 804 511 nouvelles actions au prix de 830 dinars algériens. Le produit de cette émission est destiné à rehausser le capital social de la compagnie et à financer la création de nouvelles entités activant dans les domaines du capital investissement et de la gestion immobilière.

Le placement des nouvelles actions émises par Alliance Assurances a été assuré par un syndicat de placement constitué de huit établissements bancaires dont le Crédit Populaire d'Algérie désigné par l'émetteur comme banque chef de file. Les institutions ayant participé à ce syndicat sont : le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) , La Banque Nationale d'Algérie (BNA), La Banque Extérieure d'Algérie (BEA) , la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) , la Banque de Développement Local (BDL) , la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP banque) , la BNP Paribas El Djazair et la Société Générale Algérie(SGA).

Ainsi , à l'issue de la période de souscription qui s'est étalée sur un horizon de 30 jours , du 02 novembre au 01 décembre 2010 , et après déroulement de la procédure de centralisation et de traitement des bulletins de souscription au niveau de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs , il a été enregistré un niveau de souscription validé de 2 521 384 actions représentant 139,73% du volume global des titres offerts. Cette demande a été exprimée par 5 645 investisseurs répartis sur les quarante huit wilayas du territoire national.

Toutefois, il est à relever la participation massive des personnes physiques dont le niveau des demandes de souscription formulées a dépassé la quantité des actions offertes et a atteint 1 995 459 actions, soit près de 79,1% de la demande globale.

Par ailleurs, les investisseurs institutionnels, au nombre de quatre, ont totalisé un niveau de demande de souscription de 241 385 actions soit 9,6% de la demande .

Les personnes morales de droit algérien ont contribué à hauteur de 10,95% de la demande soit 276 248 actions.

Les demandes de souscription agrégées des salariés et agents généraux de la société ont totalisé 8292 actions représentant 0,3% de la demande enregistrée.

Eu raison de la prédominance des demandes de souscription émanant des personnes physiques et dans le but d'encourager l'actionnariat populaire, l'émetteur a décidé de favoriser cette catégorie d'investisseurs, dont le nombre a atteint 5501 souscripteurs, en leur allouant plus de 74% du volume de l'émission soit 1 338 346 actions.

Les investisseurs institutionnels ont, quant à eux, reçu un volume de 181 625 actions représentant 10,07% de l'offre.

Les demandes de souscription des personnes morales cumulant un volume de 276 248 actions ont été totalement satisfaites et ont représenté près de 15,31% de l'offre globale

Pareillement, pour les salariés et agents généraux dont les demandes de souscription ont été intégralement considérées et par conséquent se sont vu attribuer, respectivement, des volumes de 3635 actions pour les salariés et 4 657 actions pour les agents généraux.

La réussite remarquable de l'opération d'augmentation de capital par appel public à l'épargne menée par Alliance Assurances sur le compartiment primaire du marché financier lui a permis de réunir les conditions réglementaires nécessaires pour l'admission de son titre de capital (action) à la cote officielle de la Bourse d'Alger. A cet effet, la condition relative à la proportion minimale (fixée à 20%) du capital action souscrit et mis en circulation a été largement respectée (ouverture de 30% du capital) et le nombre d'actionnaires souscripteurs a dépassé le seuil minimal des 300 actionnaires ( 5 645 actionnaires).

Alliance Assurances procédera conformément aux engagements transcrits dans la notice d'information à l'introduction de son titre de capital à la Bourse d'Alger à compter du début de l'année 2011 et veillera à la mise en place d'un contrat de liquidité qui assurera la cotation régulière du titre sur une période de six mois prorogeable à une année.

L'introduction de l'action d'Alliance Assurances au niveau de la Bourse d'Alger intervient après plus de dix années de la dernière opération d'ouverture de capital réalisée par l'EGH EL AURASSI. Elle portera ainsi le nombre des titres de capital listés à la cote de la Bourse d'Alger à trois et accroîtra le niveau de la capitalisation boursière de plus de 62% qui passera de 7,7 milliards de dinars algériens à 12,5 milliards de dinars.

L'expérience fructueuse que vient de vivre la société Alliance Assurances aura certainement d'innombrables retombées positives sur le marché financier national notamment en matière d'incitation des opérateurs économiques à saisir les diverses opportunités de financement offertes par le marché en vue de préserver leur pérennité et d'améliorer leur notoriété.